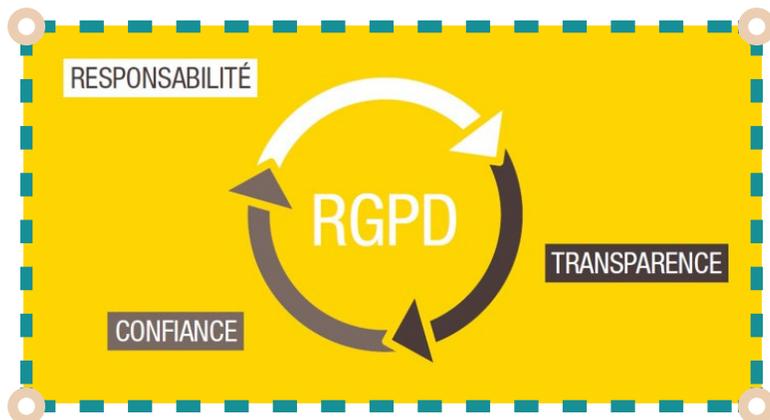


RGPD

Règlement Général sur la Protection des Données

Le règlement général sur la protection des données personnelles* est entré en application le 25 mai 2018. L'Université Clermont Auvergne, en tant qu'établissement public est soumis à ce règlement ainsi qu'à la réglementation "informatique et liberté" en vigueur au niveau national.



Le RGPD à l'UCA

Dans le cadre du RGPD, un **Délégué à la Protection des Données (DPO)** a été nommé au sein de l'UCA, **Sandra DEPLANCHE**, afin d'élaborer un plan de mise en conformité. Elle sera l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives à la protection des données (dpd@uca.fr), en collaboration avec le RSSI (*Responsable sécurité des systèmes d'information*) ainsi que la gouvernance.

Le "chantier" RGPD est un **chantier au long cours et demandera beaucoup de temps** et de patience pour se mettre en conformité avec la réglementation actuelle.

Dans l'optique de sensibilisation des personnels, et de mise en conformité des traitements de données** au RGPD, voici quelques règles d'or à respecter.

Les règles d'or de la protection des données personnelles

- **Licéité** du traitement ;
- **Finalité** du traitement ;
- **Pertinence et proportionnalité** des données : principe de minimisation ;
- **Conservation limitée** des données ;
- **Exactitude, intégrité et confidentialité** des données : principe de sécurité ;
- **Renforcement de la transparence** et exercice des droits facilité

Les définitions clés



Définition du RGPD :

Le RGPD est le nouveau texte de référence européen en matière de protection des données personnelles. Il a été conçu pour adapter et moderniser la législation, et harmoniser le cadre juridique européen dans ce domaine. Toutes les entreprises, organismes publics et associations des États membres de l'UE qui collectent des données personnelles sur les résidents européens sont concernés.

*Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?

« toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable »

**Qu'est-ce qu'un traitement de données personnelles ?

"Une opération, ou ensemble d'opérations, portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé (collecte, enregistrement, organisation, conservation, adaptation, modification, extraction, consultation, utilisation, communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, rapprochement)."